

Nombre de conseillers

en exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mille vingt,
Le treize du mois de mars

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE FRESSENGEAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Robert FARGEOT Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/03/2020

Présents : MM. FARGEOT, AUGÉIX, Mme BILLAT, MM. DOUCHET, BARRAUD, LESPINAS, JAVANAUD, MARTIAL, PUYRIGAUD

Absent : /

Monsieur Olivier DOUCHET a été élu secrétaire.

Compte de Gestion 2019 Budget Principal

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte de Gestion 2019 Budget Assainissement

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses

écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1°) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*

2°) *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*

3°) *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

☞ DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2019 Budget Principal

Le Compte Administratif de l'année 2019 se clôture avec un excédent de fonctionnement à reporter sur 2020 de **213 029.48 €**.

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Compte Administratif 2019 Budget Assainissement

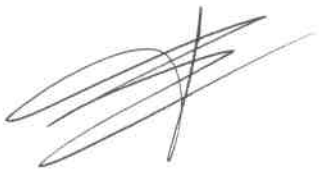
Le Compte Administratif de l'année 2019 se clôture avec un excédent de fonctionnement à reporter sur 2020 de **8 803.66 €**.

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Divers

Les prochaines élections municipales ayant lieu les 15 et 22 mars prochain, il convient maintenant de déterminer les permanences et membres des différents bureaux de vote et de mettre en place les mesures sanitaires à adopter compte tenu du contexte actuel (gel hydroalcoolique, mise en place des distances de sécurité...).

Le Maire,



Le Secrétaire



Les Membres du Conseil Municipal



Municipal